

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Prairial, an VII.



Lettre du général en chef Massena au directoire exécutif, annonçant une victoire complète remportée sur les Autrichiens, qui ont eu trois mille hommes tués et douze cents prisonniers. — Autre avantage du général Xentrailles sur les Autrichiens. — Discours du citoyen Sieyès, lors de sa réception au directoire exécutif. — Discussion sur la liberté de la presse.

ITALIE.

Trieste, le 1^{er} prairial.

Hier, le vaisseau portugais *la Reine de Portugal*, de 74, & deux frégates russes, entrèrent dans notre port. A bord du premier se trouvoient les princesses de France Marie-Adélaïde & Victoire-Louise, tantes de Louis XVI, & le cardinal Stuart : L. A. R. mirent pied à terre chez le consul portugais.

On a su par cette voie que le contre-amiral russe Pastokin bloque Ancône avec deux vaisseaux de ligne russes & un turc, trois frégates russes & trois turques.

Les troupes turco russes sont en possession d'Otrante & de Brindes, & le cardinal Ruffo avec l'armée royale de Naples ne doit pas être éloigné de la capitale.

Les lettres de la Hongrie annoncent que 30 mille hommes de nouvelles troupes doivent se mettre en marche pour renforcer l'armée impériale en Italie.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 25 floréal.

Le lieutenant-général baron Springporten qui étoit réformé, vient de rentrer dans le service comme général d'infanterie. Il servira dans l'armée du seïd maréchal Suwarow. Le colonel comte de Chamboran a donné sa démission.

La noblesse des environs de Riger s'est chargée de fournir gratis un grand nombre de chevaux pour l'artillerie.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Brigues en Valais, le 14 prairial.

Le 12 de ce mois, la division du général Xentraille, continuant sa marche victorieuse dans le Haut-Valais, a complètement battu tout ce qui lui a fait résistance depuis Naters jusqu'à Merel. Un drapeau, trois pièces de canons et nombre de petites couleuvrines, ont été les fruits de cette journée.

Le lendemain 13, un corps de 200 autrichiens qui avoit pénétré la veille dans la vallée, a été brusquement attaqué; 100 ont été tués, & les autres faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvent un capitaine & un lieutenant. Le général les envoie à Lausanne.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU DANUBE.

Au quartier-général de Zurich, le 16 prairial, an 7.

Massena, général en chef, au Directoire exécutif.

Citoyens directeurs, l'ennemi m'a de nouveau livré bataille ce matin, à la pointe du jour; il avoit reçu des renforts, car il nous a opposé des troupes fraîches, & bien supérieures en nombre à celles de l'attaque d'hier.

L'ennemi s'est porté avec impétuosité sur toutes mes positions, & a donné en même-tems sur toute l'étendue de la ligne. Son front étoit hérissé de cinquante bouches à feu; par-tout il a été reçu avec intrépidité.

Je l'ai fait attaquer; il a résisté avec opiniâtreté; mais ses efforts ont été vains, il a fallu céder à la bravoure & à l'audace de nos soldats.

Jamais affaire n'a été plus meurtrière; le champ de bataille étoit jonché de cadavres. On se battoit encore avec la même rage & le même acharnement, lorsque la nuit est arrivée.

Nous avons fait à l'ennemi 1200 prisonniers environ, parmi lesquels beaucoup d'officiers pris au milieu de leurs tirailleurs. Sa perte en morts ou blessés doit être au moins de 3,000 hommes; la nôtre s'éleve en tout à 500 hommes. Le général Humbert a été légèrement atteint d'une balle.

Les rapports des prisonniers & de quelques déserteurs s'accordent tous sur ce point, que le prince Charles dirigeoit lui-même l'affaire; que le général Holz, suisse, a été dangereusement blessé, & qu'un autre général dont on ne dit pas le nom, a été tué du côté de la droite, où l'ennemi avoit concentré ses forces & où je commandois en personne.

Toutes nos troupes ont fait des prodiges de valeur et ont bravé mille fois la mort; elles en recevoient l'exemple des généraux et des officiers de tous grades.

J'ai nommé sur le champ de bataille le citoyen Brunet, chef de la 25^e demi-brigade, général de brigade; & les citoyens Burthe & Soult, le premier, mon aide-de-camp, & le second, celui du général Soult, son frere, tous deux capitaines de cavalerie, chefs d'escadron; je vous prie, citoyens directeurs, de confirmer ces nominations, ainsi que celles des officiers qui se sont distingués dans cette journée, et pour lesquels je vous demanderai de l'avancement.

Je me dispose à prendre position sur la chaîne des montagnes de l'Albis, appuyant ma gauche au Rhin, et ma droite au lac de Zug; j'ai reconnu moi-même que celle de la Limmat n'étoit pas tenable.

Salut & respect,

Signé, MASSENA.

P. S. L'on me rend compte à l'instant que le général Oudinot, commandant la troisième division, a été blessé d'un coup de feu.

Par une lettre du 18, le général Massena rend compte qu'il a pris position sur les monts Albis; ce mouvement a commencé à la pointe du jour, & a continué jusqu'à quatre heures du soir, sous les yeux de l'ennemi, sans qu'il ait osé l'inquiéter. Dans l'affaire du 16, l'ennemi a eu un général tué et trois blessés.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessitée par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur leurs suppléments.

Les Loix de la république et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paraissent aussitôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les Lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n.º. 423, butte des Moulins, à Paris.

PARIS, le 23 prairial.

— Le directoire a, par arrêté du 16 floréal, ordonné le séquestre des biens du comte de Metternich, situés sur la rive gauche du Rhin.

On assure qu'il s'est tenu, il y a quelques jours, chez le ministre de la guerre, une assemblée où se sont trouvés un directeur, plusieurs généraux attachés au bureau topographique, & quelques chefs de division du département de la guerre. On y a pris des renseignemens exacts sur le nombre des troupes de la république, sur les approvisionnemens & les moyens de défense de toutes espèces, & la séance s'est prolongée fort avant dans la nuit.

— Le ministre de la guerre a adressé, le 16 de ce mois, aux généraux & officiers supérieurs commandant les places de guerre, une circulaire par laquelle il leur recommande de se préparer à la défense la plus opiniâtre, dans le cas où le sort des armes amèneroit l'ennemi aux pieds de leurs remparts. Nos loix militaires, dit le ministre, veulent que l'on soutienne l'assaut, au corps même de la place, avant de songer à capituler. L'infamie & le supplice seront présentés à quiconque seroit tenté de violer ces dispositions conformes au génie national & à la loi du 26 juillet 1792.

— Le ministre de la justice a assigné un fonds de 10,000 fr. pour être employés à la réparation des chemins du département de la Roër.

— Le général Joubert est à Paris depuis plusieurs jours.

— Le général Pouget écrit de son quartier-général d'Onnelle, le 10 prairial, que cette ville & toute sa vallée sont en notre pouvoir; que les brigands sont en pleine déroute & se jettent du côté de Diamo; & qu'il va prendre des mesures pour tâcher de les atteindre dans leur repaire.

— La police de Paris a fait arrêter hier, entre Arpajon et Etrechy, un homme depuis long-tems recherché & soupçonné d'avoir volé à Madrid une somme de plus de deux millions.

— Un corsaire de Bordeaux a conduit dans ce port, le 16 prairial, un bâtiment de douze cents tonneaux, sous pavillon neutre, mais venant de l'Inde, expédié par un comptoir anglais, ayant son équipage tout anglais & le bâtiment étant un de ceux de la compagnie anglaise. On estime cette prise à 5 millions.

— On avoit débité qu'à Hambourg on persécutoit les sociétés secrètes; que déjà plusieurs de leurs membres avoient été arrêtés. Le bruit est faux; il est formellement démenti par la gazette de Hambourg. Mais ce qui est certain, c'est que le consul de France, Lagau, a été publiquement insulté par des émigrés, en plein jour, & qu'il demande une satisfaction.

— Le chevalier Angiolini, dernier ministre toscan à Paris, étant arrivé à Vienne, a été forcé d'en partir quatre heures après sans avoir vu le grand duc. On lui défend de demeurer dans aucune ville appartenante à l'empereur.

Le code des actes arbitraires n'offre gueres d'exemples d'injustices & de vexations si odieuses.

Manfredini a payé aussi d'une proscription sa renommée de sagesse, de modération.

— On dit que la Suède a consenti à céder à la Russie un district de la Finlande en échange de Wismar.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Séance publique pour l'installation du directeur Sieyes.

Le citoyen Sieyes, introduit dans la salle des délibérations, reçoit de ses nouveaux collègues l'accolade fraternelle, & leur adresse le discours suivant :

Lorsque la patrie appelle ses enfans à la servir dans des momens difficiles, son invitation prend aux yeux de tout bon citoyen le caractère du commandement. Alors, celui-là même qui sut le mieux tout le prix de la tranquillité, celui qui, dans d'autres tems, auroit fortement manifesté son goût pour la retraite & les douces habitudes d'une vie simple, suspend tous ses plans de bonheur particulier, pour obéir au sentiment d'un devoir rigoureux, & il se rend sans hésitation au poste, quel qu'il soit, qui lui est désigné par la confiance publique.

En arrivant en France, en touchant le bienheureux sol de la république, mon cœur a tressailli, mes yeux se sont remplis des plus douces larmes. Oh ! mes compatriotes, vous ne connoissez pas la jouissance la plus vive que puisse éprouver un Français si vous n'êtes pas rentrés au sein de votre patrie, après une longue absence.

Ma pensée, quoique toute entiere au bien de mon pays & à mes nouveaux devoirs, n'a pu se fixer encore sur rien de positif, parce que j'ignore les circonstances de l'intérieur : celles de l'extérieur n'ont pas toujours été heureuses. Mais l'espoir ne sauroit être banni d'un cœur républicain, quand il se dit : les bons Français sont toujours en majorité; la représentation nationale se montre digne du peuple grand & généreux qui lui a délégué le premier & le plus important de ses pouvoirs. L'autorité exécutive, animée par des intentions également salutaires, ne peut qu'être disposée à faire exécuter avec certitude toutes les mesures qui lui seront prescrites ou indiquées par la loi, en surveillant attentivement & en ranimant toutes les parties du service public. Les armées françaises n'ont rien perdu de leur brillante valeur; elles sont impatientes de reprendre l'attitude de la victoire. Enfin, les lumières de l'expérience, la bonne volonté, l'énergie, la probité républicaines, toutes les vertus du bon citoyen, ne sont-elles pas toujours prêtes à répondre à l'appel de la patrie? Des espérances qui reposent sur de tels fondemens ne peuvent être facilement détruites. Plein de ces réflexions consolantes, je me présente, citoyens directeurs, au milieu de vous, pour obéir au vœu du peuple, qui m'associe à vos travaux. Recevez mon serment : « Je jure haine à la royauté & à l'anarchie, attachement & fidélité à la république & à la constitution de l'an 3 ».

Le citoyen Merlin, président du directoire, répond en ces termes au citoyen Sieyes :

Citoyen collègue, le vœu des amis de la république & de la constitution avoit depuis long-tems marqué votre place dans le directoire exécutif. Vous avez voulu que de nouveaux services pussent ajouter encore à la vive expression de leurs desirs, & vous y répondez en présentant à la république, dans vos derniers travaux, des motifs toujours croissans de confiance & de satisfaction. Ainsi, chez un peuple libre, les suffrages publics s'attachent aux talens; ainsi les talens sentent qu'ils appartiennent à la patrie.

Vous prenez place au milieu de nous, citoyen collègue, dans des circonstances graves & difficiles; c'est pour le directoire un motif de plus de s'applaudir de cette association; il sait ce qu'elle lui apportera de lumières & de forces; il sait ce qu'il peut attendre d'un ancien compagnon d'armes, dont la raison calme fut si souvent éprouvée dans les orages de la révolution, & qui sent profondément qu'à l'aide de l'union & de la bonne intelligence, le moment du danger est pour les républicains le moment du succès & de la gloire.

C'est ce sentiment qui a dicté le choix du corps législatif; & quel est le bon citoyen qui ne le partage? Le directoire doit se féliciter sur-tout d'un résultat qui répare si heureusement la perte qu'il éprouve, & qui promet à la république que sa destinée est de

tromper toujours le coupable espoir que pourroit laisser encore à la malveillance le renouvellement annuel des magistratures supérieures.

Vous quittez, citoyen collègue, un pays ami où les droits des nations sont révévés, & vous trouvez la France en deuil de ses ministres égorgés par les ordres d'une puissance perfide & sacrilège. Les réflexions qui naissent de ce rapprochement, n'échapperont point à la philosophie & à la politique. Puissent-elles, en pénétrant d'une sainte indignation tout ce qu'il y a d'hommes généreux & sensibles, opérer l'heureux effet de réunir plus fortement chaque jour les amis de la république, & de confondre les projets des implacables ennemis de l'humanité entière! Ce sont, citoyen collègue, les vœux que vous fermez avec nous, & à l'accomplissement desquels tout présage que nous n'aurons pas concouru sans succès. Recevez l'accolade fraternelle de vos nouveaux collègues, & qu'elle soit tout-à-la-fois & la preuve des sentimens qui nous ont constamment unis depuis 1789, & le gage de ceux qui continueront de nous unir pour le maintien de la liberté & de l'égalité, pour le salut de la république, pour la prospérité du peuple français!

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 22 prairial.

Français (de Nantes). La commune de Grenoble, dont le nom nous rappelle les premiers jours de la révolution; Grenoble, l'une des communes qui ont le plus puissamment concouru à fonder la liberté, se trouve en ce moment livrée à l'enthousiasme qu'inspire l'amour de la patrie. Elle sert aujourd'hui d'asyle aux patriotes d'Italie qui s'y sont réfugiés; elle a vu dans ses murs cette armée toujours victorieuse, & qui n'a connu les revers que lorsqu'elle a eu un chef qui n'a pas voulu vaincre.

Les Grenoblois disent qu'au commencement de la campagne, rien ne s'est trouvé organisé: ils ajoutent qu'ils sont disposés à faire tous les sacrifices pour sauver la liberté; mais ils réclament la liberté de leurs pensées, de leurs liaisons politiques, & le droit de se réunir & d'exprimer librement leurs opinions. Une partie de l'adresse, dit l'orateur, contient des détails relatifs aux opérations militaires; le surplus de l'adresse va vous être lu.

« Depuis notre dernière adresse, y est-il dit, nous nous sommes occupés à mettre au jour les causes de nos revers & les moyens de les réparer, lorsque de nouveaux succès de l'ennemi nous ont fait diriger toutes nos pensées vers la défense de notre pays.

« Législateurs & directeurs, hâtez-vous de prendre les mesures qui doivent nous sauver; n'oubliez pas que les dilapidateurs ont fait tous nos maux; changez sur-tout ce système de compagnies dévoratrices qui ont trahi notre pays & les républiques alliées; hâtez-vous de secourir ces innombrables victimes échappées au fer des autrichiens, & qui a déjà moissonné leurs familles. En attendant ces secours, nous nous sommes empressés de les accueillir, & nous partageons avec eux le peu qui nous reste.

« Législateurs & directeurs, quand vous voudrez sérieusement atteindre les dilapidateurs, consultez la France entière: nous vous offrirons, pour notre part, tous les renseignemens qui sont à notre connoissance. Sauvez la république, il en est tems encore ».

Suivent quatre cents signatures.

Le conseil ordonne l'impression.

Génissieux dénonce au conseil une fourniture de treize mille six cents metres de toile, faite par une compagnie. Cette toile, dont il montre un échantillon, est si mauvaise, qu'elle ne pourroit subsister plus de quatre jours sur le corps d'un soldat qui seroit en marche. Je sais, dit-il, que le ministre actuel ramène à leurs devoirs les fournisseurs; mais j'ai cru devoir donner de la publicité à ce fait, afin

que les fournisseurs infidèles sachent qu'ils sont surveillés par les autorités, & punis sévèrement. Je demande le renvoi, par un message, au Directoire. — Adopté.

Séance du 23 prairial.

Le conseil reçoit de nombreuses adresses qui expriment l'indignation contre l'assassinat des ministres français à Rastadt. — Mention au procès-verbal.

Le conseil adopte un projet relatif à la célébration des mariages dans les villes maritimes de la république.

Bardon-Boisquetin, par motion d'ordre, dénonce les assassinats qui continuent d'avoir lieu dans les départemens de l'Ouest: déjà, dit-il, l'infâme drapeau est déployé, et le soleil éclaire les crimes des brigands dans les départemens de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine et Loire; plus de 400 brigands bien armés portent la désolation dans les campagnes; 26 assassinats ont été commis en moins de huit jours. Il demande, 1°. la suppression de l'agence des contributions à compter du 1^{er} vendémiaire prochain; 2°. que le rapport de la commission militaire sur l'augmentation de la gendarmerie soit fait aujourd'hui; 3°. la suppression des payeurs généraux, à compter du 1^{er} vendémiaire prochain. — Impression et renvoi à la commission militaire.

Porte, au nom de cette commission, obtient la parole pour demain.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de Berlier.

Mourir le combat, non pas qu'il ne partage entièrement l'avis de la commission sur les principes de la liberté de la presse, & qu'il les regarde comme très-propres à faire la matière d'une bonne législation, à cet égard; mais le projet lui paroît susceptible de trop d'interprétations pour être adopté tel qu'il est présenté. Il en demande le renvoi pour un nouvel examen; il termine par quelques réflexions sur la nécessité de relever l'esprit public, par la liberté de la presse, sagement établie. Ceux qui prétendent, ajoute-t-il, que pour rendre le peuple heureux & libre, il faut asservir la pensée, sont des lâches ou des imposteurs. Le peuple français a besoin de jouir de ce bien précieux. Je demande le renvoi du projet à la commission. — Impression.

Echassériaux jeune lui succède; il ne croit pas, comme on l'a prétendu, que l'expérience soit en contradiction avec ce principe, que la liberté de la presse est le plus ferme appui & la garantie de la liberté publique. Il pense que l'harmonie entre les pouvoirs dépend de leur équilibre réciproque; or, dit-il, cet équilibre existe-t-il? Non, & je ne vois que la liberté de la presse qui puisse la rétablir.

Je vote pour le projet de la commission.

La parole est à Creuzé-Latouche; il s'attache d'abord à combattre l'opinion de Bertrand [du Calvados], & soutient que la censure dont il s'est plaint n'existe pas, puisque tous les jours on leve des presses, & on imprime toutes sortes d'écrits & de pamphlets. Il ne pense pas qu'on veuille donner à l'Angleterre & à l'Autriche de nouveaux moyens de miner la république comme en l'an 5. Il ne conçoit pas cette sécularité de certains hommes qui devroient cependant se rappeler qu'à cette époque les royalistes faisoient de la constitution des applications tout-à-fait semblables. Il établit ensuite une différence entre l'indépendance des écrits & celle des journaux. La législation, dit-il, ne doit pas être la même pour ces derniers. Des hommes perfides & astucieux peuvent, par le moyen des feuilles périodiques, attacher chaque jour les yeux de plusieurs milliers de personnes sur des assertions fausses ou des opinions erronées: il faut donc des loix qui les atteignent aussi promptement qu'ils sont parvenus à

répandre leur poison corrupteur. L'indépendance des journaux est, selon lui, un des plus sûrs moyens de renverser un gouvernement établi. Je regarde, ajoute l'orateur, comme le plus grand scandale l'organisation d'une société où les magistrats seroient obligés de quitter à chaque instant leurs fonctions pour répondre à des dénonciations ténébreuses & souvent dictées par l'envie.

On invoque les principes; mais la liberté de la république doit passer avant la liberté des journaux. Voudroit-on dire encore, comme Robespierre, *quo sont les hommes, quand il s'agit des principes?* (murmures). L'autrichien & l'anglais regardent en souriant ce moyen que vous allez leur présenter: ils trouveront, d'ailleurs, assez d'auxiliaires dans ces hommes pour qui le gouvernement est un fardeau, parce qu'ils n'en dirigent pas les rênes; pour qui les loix sont tyranniques, parce qu'ils ne peuvent pardonner qu'on ne leur ait pas donné la république à exploiter depuis le 18 fructidor. On ajoute que ces hommes ne sont pas dangereux: quant à moi, je ne suis pas entièrement rassuré sur leurs entreprises, quand je vois se mêler dans leurs rangs les royalistes de 1791 & de 1793, & un grand nombre d'autres qui ne crient si fort aux dilapidations que pour qu'on ne pense pas à celles qu'ils ont commises (murmures).

Creuzé Latouche termine en demandant la question préalable sur le projet. — Impression.

Français (de Nantes) a la parole ensuite. Après avoir tracé, en général, les effets de la presse, il passe aux révolutions qu'elle a éprouvées parmi nous.

Dans les premières années de la révolution, cette liberté fut illimitée, & telle étoit l'impulsion générale, qu'elle ne fit presque aucun mal.

Sous Robespierre, elle fut, comme tout le reste, accablée sous des chaînes sanglantes; une seule feuille libre, échappée à la surveillance de ce tyran atroce, eût précipitée sa chute.

Après le 9 thermidor, aux tribunaux révolutionnaires succédèrent les chambres ardentes & les bandes du soleil; les royalistes eurent presque seul le droit d'écrire; pourtant quelques écrivains généreux osèrent protester & amenèrent ainsi le triomphe ensanglanté de vendémiaire & la victoire paisible de fructidor.

Aujourd'hui il y a servitude complete; toutes les lumières sont éteintes, toutes les bouches fermées; & pourtant peut-on se hasarder pendant les ténèbres dans des routes qui ne sont pas entièrement purgées de malfaiteurs? Non, il y faut allumer des réverbères: or, la liberté de la presse, voilà le réverbère de la liberté.

On se plaint que le directoire a fait des fautes! Eh! comment n'en eût-il pas commis! Par où la vérité peut-elle parvenir jusqu'à lui? Par les journaux! ils sont esclaves, donc ils sont muets! Par les brochures? On jette leurs auteurs dans les cachots. Par l'opinion publique? Quels moyens a-t-il de la connaître? Par la représentation nationale? Mais si ses membres crient aux voleurs, on les appelle anarchistes. Parlent-ils des républiques alliées? On leur dit de se mêler de leurs affaires. On déchire le manteau de l'inviolabilité législative pour couvrir de ses lambeaux jusqu'au dernier commis d'un ministre.

Tout prouve que le plus mauvais des systèmes est celui des éteignoirs et des baillons.

Mais, dit-on froidement, qui vous empêche d'écrire? Ah! sans doute, pourvu qu'on ne parle ni des ministres, ni des marchés, ni des dilapidateurs, ni de la guerre, ni des affaires du dehors, ni de celles du dedans; on a la liberté de tout dire.

C'est la doctrine que prêchoit ce matin un journal bien digne de ses fers, puisqu'il les porte avec respect & reconnaissance.

On peut abuser des journaux, il n'est que trop vrai; mais parce qu'il y a des vues courtes & des vues fausses, faut-il arracher les yeux à trente millions de citoyens?

Représentans, dit l'orateur en terminant, vous êtes aussi appelés à faire de grandes choses; commencez par faire rentrer dans le domaine de la liberté un de ses plus précieux appanages. Je demande que le projet de Berlier soit mis à la discussion.

Un grand nombre de voix. — Appuyé.

De vifs applaudissemens partent d'une tribune.

Malès. — Faites évacuer cette tribune.

Le président rappelle les citoyens, qui ont applaudi, à l'ordre & au respect dû à la constitution.

Malès va à la tribune. Il demande formellement qu'on fasse évacuer celle d'où sont partis des applaudissemens. Ce sont évidemment, dit-il, des gens méchants qui ont applaudi.

Garau court à la tribune; déjà, dit-il, le président a rappelé à l'ordre ceux qui ont applaudi; vous demandez qu'on fasse évacuer la tribune; que ne le demandiez-vous donc aussi l'autre jour. . . .

Plusieurs voix. — L'ordre du jour.

Garau. — Que ne le demandiez-vous, dis-je, quand mêlant leur enthousiasme civique au nôtre; quand pénétrés de la même indignation que nous, les tribunes ont de toutes parts répétées, après nous, le cri terrible de *Vengeance contre l'Autriche!* Je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Le conseil passe à l'ordre du jour; ordonne l'impression du discours de Français, & ajourne à demain la suite de la discussion.

Nota. Le conseil des anciens a ordonné l'impression & l'ajournement d'un rapport de Lebrun, qui a proposé d'approuver la résolution du 26 floréal, relative aux réclamations en matière de contributions foncières.

Il a ensuite approuvé trois résolutions; la première autorise la levée d'une contribution locale pour l'entretien des canaux, des dessèchemens du ci-devant district de Borgues & de la vallée de Lescarpe; la seconde est relative aux traitemens des greffiers & commis; greffiers des tribunaux criminels & correctionnels; enfin, la troisième autorise la commune de Sergy, département du Léman, à vendre une partie de ses biens communaux.

Bourse du 21 prairial.

Amsterdam	62 $\frac{1}{2}$, 63 $\frac{1}{2}$.	Rente provis.	4 f. 57 c., 5 f.
Idem cour.	57 $\frac{2}{3}$, 58 $\frac{7}{8}$.	Tiers consol.	10 f. 13 c., 10 f.
Hambourg.	194, 190 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Bons $\frac{2}{3}$	94 c.
Madrid.	Bons $\frac{1}{2}$
Mad. effec.	15 f., 14 f. 62 c.	Bons d'arrérage, 80 f. 13 c.,	
Cadix.	80 f.	
Cad. effec.	15 f., 14 f. 62 c.	Action de 50 fr. de la caisse	
Gènes.	99 $\frac{1}{2}$, 97.	des rentiers.
Livourne.	107, 106.	Or fin.	106 f. 75 c.
Bâle.	2 $\frac{1}{2}$ bénéf., pair.	Ling. d'arg.	50 f. 75 c.
Lausanne.	$\frac{1}{2}$ bén.	Portugaise.	97 f. 63 c.
Geneve.	Piastre.	5 f. 43 c.
Lyon.	pair 25 j.	Quadruple.	82 f.
Marseille.	pair 25 j.	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.
Bordeaux.	pai. 25 j.	Guinée.	26 f. 25 c.
Montpellier.	pai. 20 j.	Souverain.	35 f. 13 c.

A. FRANÇOIS.